

La Législation pénale de 1902 aux États-Unis (1)

I. — LOIS PÉNALES PROPREMENT DITES.

Le droit criminel a pour triple but de définir les infractions, de les interdire et de les châtier : *definition, prohibition and penalty*. Chaque État de l'Union américaine ayant sa Chambre et son Sénat propres, il y a, ou peut y avoir plus de quarante codes criminels et « catalogues de crimes ». En fait, la législation s'est affirmée libre et diverse, en 1902, en se prononçant sur les cas suivants :

CRIMES CONTRE LE GOUVERNEMENT. — I. A la suite de l'assassinat du Président Mac Kinley, des lois contre les *anarchistes* et pour la protection des autorités gouvernementales supérieures ont été votées dans quatre États. Le New-Jersey punit les auteurs de discours ou d'écrits subversifs, « d'une amende ne pouvant excéder 2.000 dollars, ou de 15 ans de prison ou de travaux forcés » ; l'attaque à main armée des hauts fonctionnaires, avec intention de meurtre, est passible de la peine de mort. A New-York les éditeurs de publications anarchistes, les membres de réunions anarchistes, etc., peuvent être condamnés « à 5.000 dollars d'amende, à 10 ans de prison, ou au deux pénalités réunies. » Dans l'Iowa, l'incitation au meurtre, suivie ou non d'effet, est punie de 20 ans de prison au plus. L'Ohio prononce la peine de mort contre les assassins du président, du vice-président, d'un membre du cabinet, d'un gouverneur ou lieutenant-gouverneur ; l'incarcération à perpétuité sanctionne les attentats qui n'ont pas réussi contre des hauts fonctionnaires fédéraux, et ceux dirigés contre les autorités d'un État sont punis de 20 ans d'emprisonnement. Quant aux manœuvres dirigées contre la vie d'un personnage officiel étranger, le New-Jersey, seul, les condamne expli-

citement. — II. *L'outrage au drapeau* a été l'objet de lois dans le Maryland, l'Ohio et le Rhode-Island. — III. L'Iowa prolonge de 5 ans la peine des *forçats évadés*, tandis qu'en Virginie la pénalité en cas d'évasion n'est que d'un mois (à subir à l'expiration de la première peine).

DÉLITS CONTRE L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. — I. Au Maryland, les *perturbateurs de la paix publique* sont frappés d'une amende de 5 à 50 \$ ou d'un emprisonnement de 7 à 60 jours. — II. *Le port d'armes* prohibées ou dissimulées est puni en Louisiane de 500 \$ au plus ou de 3 mois de prison. La Caroline du Sud interdit la fabrication ou le port de tout pistolet ayant moins de 0^m,50 de long.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES. — I. Ceux qui *volent ou enlèvent des enfants* pour en exiger ensuite la rançon, comme cela eut lieu dans le Nébraska, sont frappés par la loi. En 1901, 24 États s'occupèrent de la question ; en 1902, l'Iowa punit ce crime de l'emprisonnement pour 10 ans ou à perpétuité ; le Kentucky, de 2 à 21 ans de prison ; l'Ohio, de 3 à 30 ans, et de 3 à 25 les « menaces d'enlèvement, de vol, blessures, mutilations, meurtre ou assassinat, en vue d'extorquer de l'argent », ou de 1 à 10 ans « la menace de détruire un bâtiment », etc., dans la même intention ; la Caroline du Sud élève la peine à l'emprisonnement à perpétuité. — II. Le New-Jersey ne déclare plus incapables d'être nommés membres de la police, des personnes condamnées pour *simples voies de fait*. — III. A New-York peuvent maintenant être punies de 25 ans de prison les *tentatives de crime capital ayant échoué*. — IV. Ceux qui « mutilent ou défigurent autrui », dans l'Ohio, sont présentement de 3 à 30 ans de prison.

Bref, 9 lois nouvelles ou amendements s'efforcent de maintenir le respect de la personne humaine.

ATTEINTES A LA PROPRIÉTÉ. — I. L'Iowa porte à 500 \$ et à 5 ans d'emprisonnement, les pénalités relatives aux *détenteurs d'instruments de vol*. — II. Le *bris de coffres-forts* est puni, dans l'Ohio, de 1 à 20 ans de prison ; la Caroline du Sud qualifie de *grand larcin* le vol opéré secrètement dans une maison, de jour comme de nuit ; en Virginie, *le vol avec effraction*, est passible désormais de 1 à 10 ans de prison. — III. L'Ohio condamne à 10 jours de prison ou à une amende de 25 \$ ceux qui *louent des véhicules* (bicyclettes, automobiles, etc.) pour transporter des objets volés ; 4 États ont voté des lois contre ceux qui *coupent ou détournent les courants électriques*. — IV. L'Ohio range parmi les *détournements de fonds* l'emploi irrégulier des fonds de Société, de bienfaisance, etc. — V. Les *dommages par malveillance* sont frappés, à Rhode-Island, de peines plus fortes

(1) D'après *New-York State Library, Review of Legislation 1902* (1^{er} octobre 1901-1^{er} octobre 1902) éditée par M. Whitten au nom de l'Université de l'État de New-York ; mai 1903, bulletin 285, 3 articles sur *Criminal Law* : 1^o *Crimes and offences*, par M. Samuel J. Barrows, commissaire des États-Unis pour la Commission internationale pénitentiaire ; 2^o *Corrections*, par M. Mac-Laughlin M. A., Secrétaire de la Commission des Prisons de l'État de New-York ; 3^o *Criminal procedure*, par J. Fort, juge à la Cour Suprême du New-Jersey. Pour plus de détails, on pourra consulter les deux recueils publiés par la même *New-York State Library* : 1^o *Governors' Messages, 1902* ; 2^o *Summary of Legislation 1902*.

qu'auparavant; le Massachusetts ajoute les mots « de propos délibéré » (*wantonly*) aux deux adverbess « volontairement et malicieusement » (*witfully and maliciously*). — VI. La création de la culture nouvelle du ginseng dans les montagnes du Kentucky, a amené la promulgation d'une loi punissant de 1 à 3 ans de détention dans le pénitencier de l'État, ceux qui *attaqueraient les haies de clôture* entourant les vergers en question, ou pénétreraient dans ceux-ci sans l'autorisation du propriétaire : « Ce châtimeut sévère s'explique par le caractère sacré et médical du ginseng en Chine et aussi par sa valeur commerciale qui atteint 8 \$ la livre »; au Massachusetts, les mêmes délits contre les arbres, les haies, etc., ne sont frappés que de 6 mois de prison ou 500 \$ d'amende, tandis qu'à Rhode-Island, on paie seulement 20 \$ pour avoir pénétré dans une *chasse réservée*, etc. — VII. Quiconque, dans l'Iowa, vend les produits d'une *ferme hypothéquée* est coupable de larcin. — VIII. Les *détrousseurs de train* sont punis, dans la Caroline du Sud, d'un emprisonnement de 2 à 20 ans au pénitencier pour arrêt du train, et de 10 à 20 ans pour vol, à l'encontre des voyageurs. — IX. Le New-Jersey interdit l'*incendie malveillant* des bois, marais, aires, tourbiers ou prairies; à New-York, il est délictueux d'endommager les *conduites d'eau*, etc. — X. Dans le Rhode-Island, la loi frappe de 500 \$ d'amende ceux qui *prennent une embarcation*, un véhicule, un cheval, ou bien font traire des vaches sans le consentement du propriétaire. — XII. En Virginie, ceux qui mutilent, empoisonnent ou *tuent les chevaux*, subiront dorénavant un emprisonnement de 3 ans; à New-York, le *tir à pigeons* est désormais prohibé; l'Ohio interdit l'emploi des *pièges à oiseaux*, sous peine de 100 \$ d'amende ou de 50 jours de prison, ou des deux à la fois; dans le New-Hampshire on ne peut plus, comme y autorisait la loi de 1897, *achever le gibier blessé*; les juges de paix du Maryland peuvent lancer un mandat d'arrêt pour *cruauté envers les animaux*, et le New-Jersey a, dans le même sens, amendé sa loi de 1880, et donné ce pouvoir aux *officers* de la Société protectrice des animaux, de l'État. — XIII. La Louisiane a entrepris la classification graduée des délits peu graves (*minor offences*) et des pénalités correspondantes; le Kentucky condamne de 1 à 5 ans celui qui *approprie illégalement* la propriété d'autrui valant plus de 20 \$: au-dessous de cette somme, l'emprisonnement n'est que de 1 à 12 mois. — XIV. Dans l'Ohio, la loi déclare coupable de *cruauté envers leurs enfants* et punissables de ce chef, les parents qui ne leur donnent pas une nourriture suffisante. — XV. Le Massachusetts permet dorénavant de *vendre le dimanche* des glaces, sodas et confiseries, et la

Louisiane laisse aux municipalités de moins de 50.000 habitants le droit et le soin d'autoriser les « poules », les *jeux*, les courses, etc.

ATTEINTES PORTÉES AUX BONNES MOEURS. — I. L'Ohio punit de 25 à 100 dollars d'amende et de 30 à 100 jours de prison la vente ou le dépôt de *réclames* ou prospectus *médicaux, immoraux*. — II. Le même État condamne à 20 ans de prison (au lieu de 7 comme auparavant) celui qui entraîne une fille dans une *maison publique*, et le *séducteur* d'une mineure de 16 ans est passible de 6 à 20 ans d'emprisonnement.

DIVERS ET DÉLITS DE MOINDRE IMPORTANCE (*Minor offences*). — Les principales lois portent, en 1902, sur les sujets secondaires suivants : hygiène (les industriels doivent donner de l'eau potable à leurs ouvriers; la vaccination est obligatoire en Virginie); commerce et industrie (patentes exigées; mesures contre les fraudes : poids, réclames mensongères, banquiers insolubles, vente de produits chimiques impurs, primes imméritées, non-apposition de timbres de quittance, vol de bois mort, etc.); sécurité publique (vitesse et dimension des automobiles, sortie d'incendie dans les nouvelles constructions); enfance (travaux malsains, achat de matières vénéneuses, usage d'ascenseurs interdits; règles relatives à l'immigration); corruption électorale; sociétés (statuts, boycottage); propriété littéraire; alcoolisme, etc.

Une remarque s'impose sur le contraste qui existe entre les diverses pénalités des États de l'Union. L'Ohio par exemple, a répudié le système des condamnations à perpétuité (*life sentences*) vis-à-vis des criminels endurcis (*habitual criminals*); l'Iowa, au contraire, regarde tout récidiviste comme un criminel incorrigible et le condamne au moins à 25 ans de prison.

II. — LOIS PÉNITENTIAIRES.

Les principales lois de 1902 portent sur la *probation* (libération avec surveillance) et la mise en liberté conditionnelle (*parole*); la séparation plus stricte des enfants et des adultes dans les prisons, et l'établissement de tribunaux spéciaux chargés de juger les jeunes délinquants. En ce qui concerne les travaux forcés, la controverse qui s'était élevée à propos du système de New-York où l'on emploie les forçats à divers travaux, s'est étendue à d'autres États, mais sans effets pratiques. Dans le Sud, les travaux des forçats dans les fermes achetées par les États (*State farms*) ont pris une certaine extension.

INSPECTION GÉNÉRALE ET SURVEILLANCE. — I. Au Kentucky, le *Bureau des commissaires de prisons*, chargé d'administrer les prisons de l'État, a grandement amélioré celles-ci, tout en réalisant des économies appréciables; la nouvelle constitution de la Virginie établit un *Bureau d'État*, dont les 5 directeurs, nommés pour 5 ans par le gouverneur et approuvés par le Sénat, choisissent le *superintendent* et les assistants (*surgeons*) élus pour 4 ans et qui désignent et recrutent eux-mêmes les officiers et employés subalternes. — II. Dans l'État de New-York, l'*hygiène et la sécurité*, mal sauvegardées à Sing-Sing, ont été l'objet de lois ordonnant la construction d'un « nouveau toit à l'épreuve du feu et le percement de fenêtres nouvelles. » — III. En Virginie il y a lieu de remédier à l'*entassement* des détenus cellulaires.

« REFORM SCHOOLS » ET « REFORMATORIES ». — I. Au Kentucky, la dépense de chaque détenu peut atteindre 100 \$ par an, au lieu de 75 \$, et, dans l'*Iowa Industrial School*, ils passent légalement de 9 \$ à 10 \$ par mois. — II. Le transfert de détenus de la *Reform School* au *Reformatory* est anticonstitutionnel en Illinois; en Louisiane, il est légal à partir de 17 ans. — III. Les détenus de 7 à 17 ans doivent être admis dans une école spéciale (*training school*, — même loi); dans l'Ohio, un registre porte les noms des anciens pensionnaires de l'*Industrial School*, leur adresse actuelle, etc.; un *record officer* les suit et les aide dans la vie; l'État de New-York envoie les filles de plus de 12 ans, arrêtées pour vagabondage ou inconduite, à la *Saint-Magdalen School of Industry*, de Troy.

PROBATION AND PAROLE. — I. Au Maryland, le *délinquant primaire* peut n'être pas condamné à purger sa peine (*suspend sentence*). Au Massachusetts, on peut relâcher ceux qui n'ont à faire que 6 mois. — II. Des règles y président à la *garde des mineurs*. — III. La loi du Massachusetts oblige le *probation officer* à adresser un rapport aux commissaires des prisons (1). — IV. Les inculpés primaires de 16 à 21 ans doivent être obligatoirement envoyés au *Reformatory* d'État. Dans l'Ohio, pour ceux de 21 à 30, la Cour en décide. — V. Une loi de la Louisiane (2) crée une *classe spéciale* où les délinquants non récidivistes entreront si une conduite exemplaire les en rend dignes. — VI. L'État de New-York autorise l'application de la *sentence indéterminée* (3) aux délinquants primaires (sauf pour les

(1) *Revue*, 1890, p. 195; 1891, p. 383; 1903, p. 130; *supra*, p. 492.

(2) *Revue*, 1903, p. 1257, note 1.

(3) *Revue*, 1901, p. 1619.

incendiaires et les meurtriers). La législature du Michigan adopte aussi la sentence indéterminée et la libération provisoire. — VII. Le Gouverneur de la Géorgie recommande le *pardon conditionnel*, tel qu'il se pratique dans l'Ohio et la Virginie. Dans l'Iowa, le bénéficiaire doit rester le soir chez lui et ne pas fréquenter les débits de spiritueux, travailler et rendre compte de ses salaires et de leur emploi. — VIII. Le bureau de libération provisoire (*Parole Board*) doit se réunir en avril et octobre; les sessions de janvier et juillet deviennent facultatives; par contre, il peut y avoir des assemblées supplémentaires, également facultatives à d'autres dates. — IX. Les *parole officers* peuvent arrêter, mesurer (système Bertillon) et photographier les libérés provisoires. — X. L'*élargissement* appartient au gouverneur de l'État (en New-York), quand la durée de la peine a été fixée, et aux administrateurs dans l'Iowa. — XI. Une loi de l'Ohio étend à tous les pénitenciers de l'État le privilège de la libération provisoire limité auparavant à certaines villes déterminées. (*Revue*, 1891, p. 147.)

RÉCIDIVISTES ET PROFESSIONNELS (HABITUAL CRIMINALS). — Tout récidiviste condamné chaque fois à 3 ans de prison est, dans l'Iowa, regardé comme criminel incorrigible et condamné à un minimum de 25 ans de prison; dans l'Ohio, on abroge la loi de 1900 qui frappait d'emprisonnement à perpétuité les délinquants professionnels, susceptibles de libération provisoire.

ANTHROPOMÉTRIE. — La méthode Bertillon est adoptée par la police dans l'Iowa; à New-York, on y consacre maintenant 3.000 \$ au lieu de 2.400 \$.

JEUNES DÉLINQUANTS. — I. En Géorgie, depuis 1901, dans tous les comtés de plus de 100.000 habitants, les mineurs de moins de 16 ans condamnés aux « fermes industrielles » doivent purger leur peine pendant leur minorité; les administrateurs peuvent les libérer conditionnellement, les relaxer ou les mettre en apprentissage. — II. Pour être envoyés (au plus jusqu'à sa majorité) à la maison de réforme au Kentucky, il faut : 1° être coupable de mauvaise conduite ou d'un délit; 2° le vouloir, ou donner l'autorisation de ses parents ou tuteurs en cas de minorité; 3° dans cette dernière hypothèse, au-dessous de 18 ans, être présenté par le « grand jury ». — III. En Louisiane, tout mineur de 16 ans doit être *jugé*, après enquête et avec l'assistance d'un avocat, à part et à une heure spéciale (*separate hour, separate from other prisoners*). Au Maryland, un *magistrat spécial*, établi à Baltimore, s'occupe des jeunes délinquants. — IV. Les *postes de police* ne doivent pas recevoir les délinquants de moins de 12 ans, au Massa-

chusetts; dans le Maryland, les commissaires de police peuvent envoyer ceux-ci dans un établissement de « réforme ». — V. Les *probation officers* pour jeunes délinquants doivent faire les enquêtes voulues avant tout jugement, assister à l'audience, diriger enfin et surveiller l'enfant. C'est la Cour qui le lui confie. — VI. A New-York, tout enfant de moins de 16 ans (de 14 autrefois), convaincu de crime (*felony*), peut être jugé, par la Cour, pour délit (*misdemeanor*).

— TRAVAUX FORCÉS. — I. Au Mississippi, les forçats ont opéré 15 plantations. Au Texas, sur les 8.002 acres cultivés (3.427 achetés, 2.575 pris en bail avec facilité d'achat), il y en a 1.000 en maïs, 550 en canne à sucre, 400 en cotonniers, 200 en sorgho et fourrage. L'année suivante, il devait y avoir : 2.500 acres en canne à sucre, produisant 40.000 tonnes. Le gouverneur de Virginie voudrait un grand terrain pour le pénitencier. — II. La Commission de l'Ohio insiste sur la nécessité d'un « travail productif, seul gage de santé, de discipline, de progrès moral ». — III. Au Mississippi, c'est la caisse de l'État qui reçoit les bénéfices et qui paie les frais de l'exploitation faite par les forçats. — IV. Les forçats incarcérés (*convicts sentenced to imprisonment alove*) doivent être occupés à des travaux publics; mais s'ils ont des amendes à payer, on peut louer leur main-d'œuvre. Le juge n'a plus le droit de les condamner à la prison sans faculté de travailler.

III. — PROCÉDURE CRIMINELLE.

En 1902, les législatures des différents États ne votèrent que peu de lois relativement à la procédure criminelle. Voici les principaux amendements apportés aux règles précédemment établies :

ARRESTATION; POURSUITES. — I. En novembre 1902, un amendement à la constitution avait été proposé, en Californie, stipulant que « les délits pour la poursuite desquels était requise la simple mise en accusation, exigeraient dorénavant une *instruction préalable avec enquête* après laquelle seule aurait lieu l'emprisonnement, le tout sur l'ordre d'un magistrat; « le peuple le rejeta ». — II. Le gouverneur du Kentucky fit voter la *suppression des Frais* de justice criminelle, sauf décision contraire du grand jury. — III. Dans l'Iowa ne bénéficieront plus désormais de la *liberté sous caution* : les accusés de meurtre et les prévenus de trahison; cette même liberté sous caution est accordée aux criminels les dimanches et jours fériés légaux, dans le New-Jersey. — IV. L'avocat aura le droit, en Ohio, de se présenter devant le grand jury, pour questionner les témoins, etc.; au moment des votes, il se retirera. De même, le sténographe officiel, pour prendre des notes.

— V. Également dans l'Ohio on a autorisé l'établissement de sociétés qui font rechercher et poursuivre les criminels, la loi les investit même des pouvoirs de « connétables ».

JUGEMENTS CRIMINELS. — I. L'avocat du défendeur peut, au Kentucky, présenter ses arguments avant que parle le ministère public. — II. Quand il se produit un changement de juridiction, au Minnesota, c'est le comté théâtre du crime qui paie les frais du jugement. Règlement semblable dans la Caroline du Sud.

LE TÉMOIGNAGE EN MATIÈRE CRIMINELLE. — I. L'État de New-York oblige à comparaître comme témoins (*enforcing attendance*) les résidents de l'État et des États voisins, convoqués par le juge compétent. — II. En Louisiane, le fait de ne pas témoigner n'est interprété ni comme nuisible, ni comme favorable à l'accusé. — III. En Virginie, un conjoint peut témoigner sur l'autre, si celui-ci y consent. — IV. On peut indemniser et citer en justice comme témoins, dans l'Ohio, les pharmaciens et autres experts ou praticiens.

JUGEMENT, SENTENCE, EXÉCUTION. — I. En Ohio, le représentant du ministère public qui réclame les dépens doit en donner le détail, lequel sera déclaré exact par l'avocat général. — II. Pour obtenir un sursis d'appel, à New-York, il faut le demander à l'avocat du district dans un certain délai, qui est, normalement, de 6 mois, quand on en appelle d'une condamnation à mort. — III. Dans le même État l'annulation des effets d'un jugement (*reversal*) ne se fait qu'après une sérieuse enquête.

IV. — ÉDITIONS DES CODES (1).

Les travaux de commentaires ou d'annotations à citer ici, regardent le Code pénal et le Code de procédure criminelle, du seul État de New-York, et encore ne sont-ils pas officiels (*unofficial*) :

Code of criminal Procedure as amended, with notes; Ed. 21 revised, 1902.

Code of criminal Procedure with notes, by L. R. Parker, 1902.

Code of criminal Procedure and penal Code, annotated by J.-T. Cook, 1902, 1 vol.

Penal Code, with notes, by L.-R. Parker, 1902.

Penal Code, Ed. 16, by C. D. Rust, 1902.

Penal Code as amended, with notes; Ed. 21, revised, 1902.

(1) Cf. *New-York, State Library : Review of Legislation 1902*, déjà citée, *Publications*, par T.-L. Cole, p. 709; voir aussi chez le même éditeur, à Albany (1903) : *Governors' Messages 1902*, p. 258-259, et *Summary of Legislation 1902*, p. 445.

P. S. — Mœurs américaines.

A. — Des faits récents mettent à l'ordre du jour l'odieuse pratique du *lynchage*. Les journaux transatlantiques du mois dernier (mars 1904) racontent froidement des atrocités et des injustices comme les deux suivantes, entre les plus actuelles. « Trois nègres avaient été brûlés vifs en 1902 parce qu'on les soupçonnait (!) d'avoir assassiné une dame Jones, près de Charleston, dans la Virginie Occidentale; il y a quelques jours à peine, après deux ans écoulés, M. Jones tombe gravement malade : il sent qu'il va mourir, et, torturé par le remords, il soulage sa conscience en avouant que l'assassin, c'était... lui-même! Les trois malheureux noirs si sauvagement mis à mort étaient donc innocents ». « Hier encore (9 mars 1904), à Springfield, État d'Ohio, une foule de deux mille blancs, après avoir enlevé de prison et tué un nègre coupable de meurtre, a envahi le quartier nègre et y a mis le feu. Vingt maisons au moins sont détruites par l'incendie, et l'on a dû mander sur les lieux huit compagnies de milice. »

Que penser d'une semblable barbarie chez un peuple qui se prétend civilisé et se donne hypocritement la mission de protéger (!!) les Cubains, les Philippins et les habitants de Panama? La question nègre (*the negro problem*) est loin d'être résolue, comme l'exigerait le droit, dans le pays de la guerre de Sécession. Et pourtant depuis 1865 nul sujet ne passionne davantage aux États-Unis les sociologues et les économistes : que n'intéresse-t-il autant et efficacement les législateurs! Cf. *Revue*, 1896, p. 885; 1902, 923; 1903, 1485.

B. — Il y aurait lieu de parler, au point de vue criminel de l'*autobiographie d'un nègre*, par Booker T. Washington : peut-être y reviendrons-nous plus tard.

C. — Citons, pour finir, quelques lignes empruntées à une conférence de M. Sayous, dépeignant les mœurs et la *criminalité de l'Etat du Wyoming* (1). Les criminels désireux de se soustraire aux poursuites représentent au Wyoming un grand nombre d'habitants.

« Dans tous les bars sont installées des machines spéciales; le soir, on organise des *pools* où l'on se dispute, se vole, en vient au revolver. La vie est peu de chose; pour un rien — un mot en l'air suffit — on tue son homme. La colère rend la masse cruelle : lors de *mobs* récents, on a infligé à des malheureux des supplices atroces, et chacun se pâmait de joie à entendre le patient hurler, et à considérer son corps crispé, puis ses chairs pendantes et roussies par le feu...

» A Cheyenne, métropole de l'État, connue longtemps sous le nom de « Capitale des rois du bétail », les mœurs s'adoucissent rapidement; les coups à main armée y deviennent rares... Non loin de Shéridan, chef-lieu d'un *county*, erre et opère une population interlope et criminelle... A Casper, camp de *cowboys* et de petits *ranchmen*, point terminus d'une ligne de chemin de fer : le soir, des hommes masqués et revolver au poing dévalisent les passants et même des groupes assez nombreux. Nous

n'avons jamais vu dans toute l'Amérique, y compris le Nouveau-Mexique et l'Arizona, de camp suintant plus le crime et le vice...

» Les *ranchs* des *Mauvaises Terres* sont très misérables; on y mène une existence rude. Chacun sait qu'il est son principal ou même son unique protecteur, et se trouve toujours prêt à vendre chèrement sa vie. De-ci, de-là, quelques parents ou amis se groupent pour assouvir leur colère. Ils arrachent à la justice ou à son foyer celui qui leur déplaît, le suspendent délicatement à un arbre et le grillent encore vivant. Le métier de *sheriff* y est très dangereux. Plus d'un inculpé a comme principe de tuer celui qui l'a arrêté, dès sa sortie de prison. Si les assassinats demeurent très fréquents, la cause en est l'impunité espérée : il est facile de se venger ou de voler la nuit loin de toute habitation ou dans une habitation isolée. Une autre cause très notable mérite d'être relevée : le mort est vite oublié, le prisonnier, au contraire, a une famille ou des amis soucieux de le dégager; au bout de peu de temps, le gouverneur de l'État reçoit une demande de grâce, appuyée par plusieurs de ses électeurs ou plusieurs personnes lui promettant leur concours à la prochaine occasion, et il cède sans trop tarder. »

Paul ESCARD.

(1) Cf. dans *la Réforme sociale*, numéro du 16 février 1904, p. 307-331, *Un Etat de l'Ouest américain : le Wyoming*, par M. André Sayous, (§ II : « La vie sociale et la politique », p. 314-20).